



Raison sociale: ..... RCS:.....  
 Adresse:.....  
 Code Postal:..... Ville:.....  
 Tel:..... Fax:..... E-mail:.....  
 N° de TVA:.....  
 Activité de la société:.....  
 Responsable des invités:..... Fonction:.....  
 Tel:..... Fax:..... E-mail:.....

**PARTENAIRE UNIS PETANQUE TOUR 2026**

**Pour chaque étape, l'engagement d'une équipe comprend:**

- 3 invitations pour former une équipe de trois joueurs (avec au moins un adhérent de l'UNIS)
- La mise à disposition du matériel de jeu (boules, cerdes, mètres, compteurs, chiffons, buts)
- Pauses/ Apéritif /Cocktail déjeunatoire ou dînatoire / boissons

<b>MARSEILLE:</b>	Vendredi 17 avril 2026 (de 11h00 à 17h00) Groupe bouliste Pharos Catalans: 1, boulevard Charles Livon 13005 MARSEILLE (fort Saint-Nicolas qui surplombe le port de Marseille)	<b>Tarif par équipe:</b> 490 € HT	<b>Nombre d'équipes:</b> <input type="text"/>	<b>COMPLET</b>
<b>ANTIBES:</b>	Vendredi 29 mai 2026 (de 11h00 à 17h00) l'AS FONTONNE BOULE: 56 boulevard Beau Rivage, 06600 ANTIBES	<b>Tarif par équipe:</b> 490 € HT	<b>Nombre d'équipes:</b> <input type="text"/>	
<b>LYON :</b>	Vendredi 26 juin 2026 (de 16h00 à 22h00) Restaurant O-CAPOT: 51, montée des Forts 69300 CALUIRE-ET-CUIRE	<b>Tarif par équipe:</b> 490 € HT	<b>Nombre d'équipes:</b> <input type="text"/>	<b>COMPLET</b>
<b>PARIS:</b>	Mercredi 16 septembre 2026 (de 17h00 à 22h30) Boule du Lac Saint-James route de la Muette à Neuilly 75016 PARIS	<b>Tarif par équipe:</b> 500 € HT	<b>Nombre d'équipes:</b> <input type="text"/>	

**TOTAL HT :**   
**TVA 20% :**   
**TOTAL TTC :**

Le présent bon de commande est indissociable des Conditions Générales de Vente  
**CONDITIONS DE REGLEMENT:**

Chèque ou virement à l'ordre de TREIZECINQ SARL. Seules sont  
 enregistrées les réservations accompagnées de leurs acomptes:  
 50% à la réservation soit:   
 50% le 5 juin 2026 au plus tard

Date et signature

Cachet

## Organisation

TREIZECINQ - 42, rue des Cordelières 75013 PARIS Tel: 06 70 48 47 22  
S.A.R.L au capital de 5 000 euros - SIRET 809 837 289 00010

## Lieu et date

MARSEILLE: Vendredi 17 avril 2026 (de 11h00 à 17h00) au Groupe bouliste Pharos Catalans: 1, boulevard Charles Livon 13005 MARSEILLE  
ANTIBES: Vendredi 29 juin 2026 (de 11h00 à 17h00) à l'AS FONTONNE BOULE: 56 Bd Beau Rivage, 06600 ANTIBES  
LYON: Vendredi 26 juin 2026 (de 16h00 à 22h00) au restaurant O-CAPOT: 51, montée des Forts 69300 CALUIRE-ET-CUIRE  
PARIS: Mercredi 16 septembre 2026 (de 17h00 à 22h30) au club de la Boule du Lac Saint-James, route de la Muette à Neuilly 75016 PARIS

## Commande

La commande doit être adressée à TREIZECINQ. Seules les commandes complétées, dûment signées et accompagnées des règlements prévus pourront être pris en considération.

## Annulation

Aucune demande d'annulation ne sera admise. En cas de défection, quelle que soit l'époque où celle-ci intervient, les sommes versées seront définitivement acquises par TREIZECINQ. Si l'événement ne pouvait avoir lieu pour des raisons de force majeure ou des causes indépendantes de la volonté de l'organisateur, 50% des sommes versées seraient remboursées par TREIZECINQ.

## Attribution des emplacements

L'organisateur statue sur les demandes d'admission et la répartition des emplacements, des terrains de jeux, selon les options retenues dans le bon de commande, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les participants. Pour des commandes identiques, les demandes seront satisfaites au fur et à mesure de leurs enregistrements. Les décisions de l'organisateur concernant les attributions ou changements d'emplacements seront sans recours d'aucune sorte.

## Conditions de paiement

Le participant doit verser:

- 50% du montant total TTC au moment de sa commande;
- le solde, 50%, le 5 juin 2026 au plus tard

Les chèques doivent être établis à l'ordre de TREIZECINQ SARL.

Les virements sont à effectuer sur le compte de : TREIZECINQ SARL

IBAN ETRENGER:	FR76 1820 6001 0965 0234 6852 757				
	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé	
RIB France	18206	00109	65023468527	57	BIC AGRIFRPP882

## Obligations des participants / Installation

L'installation des terrains et des espaces repas incombe à l'organisateur. Les participants pourront décorer et aménager les emplacements qui leur sont alloués en tenant compte des impératifs suivants:

- respecter les limites des emplacements alloués et ne pas empiéter sur les terrains / les emplacements voisins
- respecter et ne pas modifier les éléments mis en place par l'organisateur tels que bandeaux, signalétique, éclairage etc...
- respecter les horaires d'aménagement et de rangement qui leur sont communiqués

Toute détériorations causées par les participants ou leurs invités au matériel et aux emplacements mis à disposition leur seront facturés. Les participants sont responsables de leurs invités qui doivent obligatoirement être adhérent de l'UNIS.

Les participants devront envoyer la liste de leurs invités à TREIZECINQ 8 jours au plus tard avant la date du trophée concerné. Passé cette date, l'organisateur se réserve le droit de refuser des invités du participant.

## Sécurité

Les Participants doivent respecter les mesures de sécurité. Ils doivent en particulier s'assurer que tous les accessoires ajoutés par eux pour l'aménagement ou la décoration de leurs espaces sont ignifugés ou ininflammables. Les Participants doivent respecter les mesures sanitaires appliquées par les organisateurs.

## Assurance

Une assurance multi-risque est contractée par TREIZECINQ.

Elle garantit: incendie, explosion, dégât des eaux, vol commis dans des circonstances dûment établies dans la limite de 1 000 euros (sauf objet et effets personnels).